

## PREINSCRIPTIONS CRECHES

**Justificatifs à présenter (originaux) par les responsables légaux au guichet unique.**

- Carte d'identité, ou carte de séjour des responsables légaux.
- Livret de famille, acte de naissance ou déclaration de grossesse établissant la filiation.
- Attestation de la Carte Vitale indiquant le rattachement de l'enfant si celui-ci est né.
- Fiche de notification de la CAF
- Justificatif récent de domicile de moins de 3 mois des responsables légaux.
- En cas d'hébergement : justificatif de domicile de moins de 3 mois de la personne qui héberge, la photocopie recto verso de sa pièce d'identité ainsi qu'un courrier sur l'honneur attestant l'hébergement.
- En cas de divorce ou de séparation, justificatifs juridiques fixant l'autorité parentale et le foyer de résidence de l'enfant ou un courrier légalisé du conjoint lors d'une séparation avec une photocopie de sa carte d'identité recto verso.
- En cas d'allergie alimentaire ou traitements médicaux, fournir un certificat médical et le PAI si nécessaire.

La validation de la préinscription administrative dépendra de la Commission d'attribution.